

## Séance du mercredi 18 avril 2018

### I - ORDRE DU JOUR

#### A. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2018-04-052 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa (annexe)
- 2018-04-053 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa 2018
- 2018-04-054 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2018 (annexe)
- 2018-04-055 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa
- 2018-04-056 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2018-04-057 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2018
- 2018-04-058 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2018
- 2018-04-059 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2018-04-060 Approbation des Comptes Administratif et de gestion du Budget Annexe du CISE pour 2017 (annexe)
- 2018-04-061 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2018
- 2018-04-062 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2018 (annexe)
- 2018-04-063 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2018
- 2018-04-064 Approbation des Compte Administratif et de gestion 2017 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières (annexe)
- 2018-04-065 Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières pour 2018

- 2018-04-066 Approbation du Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières pour 2018 (annexe)
- 2018-04-067 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2018
- 2018-04-068 Approbation des Comptes administratif et de Gestion 2017 du Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)
- 2018-04-069 Affectation de résultat Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières pour 2017
- 2018-04-070 Approbation du Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières pour 2018 (annexe)
- 2018-04-071 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de Givet » (PACOG)
- 2018-04-072 Approbation du Budget Primitif Annexe 2018 « Parc d'Activités Communautaire de Givet » (PACOG)
- 2018-04-073 Création et approbation du Budget Annexe GEMAPI
- 2018-04-074 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté (annexe)
- 2018-04-075 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Principal 2018 de la Communauté
- 2018-04-076 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2018 (annexe)
- 2018-04-077 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2018 (annexe)
- 2018-04-078 Avenant au lot 2 du marché public n° 16 AS 01 08 : Transport d'enfants et transport occasionnel de personnes 2016-2019, suite à la fermeture de la piscine de REVIN

## **B. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

- 2018-04-079 Location du bateau LE CHARLEMAGNE à la société de M DELHAY Jacques (annexe)

## Séance du mercredi 18 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, et le mercredi dix-huit avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2018, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Etaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Gérard SAINT-MAXIN, Pierre MARCHAND, Pascal GILLAUX, M<sup>me</sup> Linda AMAR, M. Mario IGLESIAS, M<sup>mes</sup> Khadidja RIGAUX, Olinda BADRE, Isabelle BLIGNY, MM. Daniel BORIN, Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, André VINCENT (à partir du point n° 2018-04-058), M<sup>me</sup> Dominique FLORES, M. René CHOIN, M<sup>me</sup> Brigitte ANCIAUX, M. Joël HIGUET, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Bénédicte BELLIH, MM. Daniel DURBECQ, Gérald GIULIANI, Rémi LECLERC, M<sup>me</sup> Marie-Claude MORIAU, M. Jean-Bernard ROSE, M<sup>me</sup> Dominique RUELLE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Erick HIVER (pouvoir à M. Joël HIGUET), Richard DEBOWSKI, Jean BLANCHEMANCHE (pouvoir à M. Daniel BORIN), Eugénio PIRRONITTO (pouvoir à M<sup>me</sup> Khadidja RIGAUX), Farouk BOUDGHASSEM (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M<sup>me</sup> Claudie DANHIEZ (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. André VINCENT (jusqu'au point n° 2018-04-057), Benoît SONNET (pouvoir à M<sup>me</sup> Dominique FLORES), Dominique POLLET (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), MM. Jean-Marie MARTIN (pouvoir à M<sup>me</sup> Dominique RUELLE), M<sup>me</sup> Michelle POTH (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

Monsieur Pascal GILLAUX est nommé secrétaire de séance.

---

### ➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du mercredi 7 février 2018.**

Le compte-rendu de la séance du mercredi 7 février 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

## A. AFFAIRES FINANCIÈRES

### 2018-04-052 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa, en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, comme suit :

| Section        | Dépenses<br>en € | Recettes<br>en € | Résultat<br>en € |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 844 113,00       | 953 118,28       | 109 005,28       |
| Investissement | 480 285,73       | 407 996,40       | -72 289,33       |
| TOTAUX         | 1 324 398,73     | 1 361 114,68     | 36 715,95        |

- \* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 109 005,28 €, et un déficit d'investissement de 72 289,33 €.

### 2018-04-053 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour Rivéa laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 109 005,28 € et un déficit d'investissement de 72 289,33 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de reporter le déficit d'investissement, soit 72 289,33 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public Rivéa pour 2018,
- \* **décide** de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement au compte 2313 « Constructions », pour un montant de 21 853 €,
- \* **décide** d'affecter 94 142,33 € d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »,
- \* **décide** de reporter le solde d'excédent de fonctionnement, soit 14 862,95 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

2018-04-054 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2018 (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de Rivéa, dont l'équilibre global est le suivant :

| Section  | Fonctionnement<br>en € | Investissement<br>en € | TOTAUX €     |
|----------|------------------------|------------------------|--------------|
| Dépenses | 895 000,00             | 144 142,33             | 1 039 142,33 |
| Recettes | 895 000,00             | 144 142,33             | 1 039 142,33 |

2018-04-055 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour Rivéa

Vu sa délibération n° 2018-04-054 du 18 avril 2018, approuvant le Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de Rivéa,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de Rivéa une subvention d'équilibre de 720 137,05 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « Participation des groupements de Collectivités » du Budget Annexe 2018, et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2018.

2018-04-056 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, dont la balance générale est la suivante :

| Section        | Dépenses<br>en € | Recettes<br>en € | Résultat<br>en € |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 225 691,00       | 228 400,00       | 2 709,00         |
| Investissement | 65 000,00        | 65 000,00        | 0,00             |
| TOTAUX         | 290 691,00       | 293 400,00       | 2 709,00         |

- \* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 709,00 €.

2018-04-057 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2 709,00 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte C/002 : « Excédents de fonctionnement reportés » du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, pour 2018.

2018-04-058 Approbation du Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2018 (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude, dont l'équilibre global est le suivant :

| Section  | Fonctionnement<br>en € | Investissement<br>en € | Totaux<br>en € |
|----------|------------------------|------------------------|----------------|
| Dépenses | 198 500,00             | 2 000,00               | 200 500,00     |
| Recettes | 198 500,00             | 2 000,00               | 200 500,00     |

2018-04-059 Subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe délégation de service public pour TerrAltitude

Vu sa délibération n° 2018-04-058 du 18 avril 2018, approuvant le Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe 2018 de la Délégation de Service Public de TerrAltitude une subvention d'équilibre de 168 191,00 €, inscrite en recettes à l'article 74751 : « Participation des groupements de Collectivités » du Budget Annexe 2018, et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Primitif Principal de la Communauté, pour 2018.

2018-04-060 Approbation des Comptes Administratif et de gestion du Budget Annexe du CISE pour 2017 (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du CISE, en tout point conforme au Compte de Gestion 2017 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

| Section        | Dépenses<br>en € | Recettes<br>en € | Résultat<br>en € |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 227 107,99       | 268 069,68       | 40 961,69        |
| Investissement | 21 986,63        | 16 739,87        | -5 246,76        |
| TOTAUX         | 249 094,62       | 284 809,55       | 35 714,93        |

\* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40 961,69 €, et un déficit d'investissement de 5 246,76 €.

2018-04-061 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du CISE sur le Budget Primitif Annexe du CISE 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du CISE laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 40 961,09 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 5 246,76 €. L'excédent global est donc de : 35 714,93 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au compte C/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement, soit 35 714,93 €,

\* **décide** d'affecter 5 246,76 € au compte C/1068 : « *Excédent de fonctionnement capitalisé* »

\* **décide** de reporter le déficit d'investissement en totalité au compte C/001 : « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement, soit 5 246,76 €.



**2018-04-062 Approbation du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2018 (annexe)**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Budget Annexe du CISE pour 2018, dont l'équilibre global est le suivant :

| Intitulés | Fonctionnement € | Investissement € | TOTAUX €   |
|-----------|------------------|------------------|------------|
| Dépenses  | 291 560,00       | 39 746,76        | 331 306,76 |
| Recettes  | 291 560,00       | 39 746,76        | 331 306,76 |

**2018-04-063 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2018**

Vu sa délibération n° 2018-04-062 du 18 avril 2018, approuvant le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2018,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget Annexe chaque année grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter au Budget Annexe du CISE, une subvention d'équilibre de 199 345,07 €, pour 2018, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe du CISE 2018: « *Participation de groupements de collectivité de rattachement* » et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté.

2018-04-064 Approbation des Compte Administratif et de gestion 2017 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières, en tout point conforme au compte de gestion 2017 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

| Section        | Dépenses<br>en € | Recettes<br>en € | Résultat<br>en € |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 129 092,11       | 185 811,00       | 56 718,89        |
| Investissement | 72 138,14        | 102 624,38       | 30 486,24        |
| TOTAUX         | 201 230,25       | 288 435,38       | 87 205,13        |

\* constate qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 718,89 €, et un excédent d'investissement de 30 486,24 €,

\* approuve les restes à réaliser qu'il comprend.

2018-04-065 Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières pour 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Locations TVA Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 56 718,89 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 30 486,24 € (avant RAR).

L'excédent global est donc de : 87 205,13 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* décide de reporter les restes à réaliser en dépenses :

- au c/2318 « Autres immobilisations corporelles en cours », 73 803,05 € pour l'achèvement de l'aménagement du bateau promenade,

\* **décide** d'affecter les résultats, comme suit :

- 43 316,81 € au c/1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- le solde, soit 13 402,08 € au c/002 « Excédents d'investissement reportés »,
- 30 486,24 € au c/001 « Excédents d'investissement reportés ».

**2018-04-066 Approbation du Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières pour 2018 (annexe)**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières pour 2018, dont l'équilibre global est le suivant :

| Intitulés | Fonctionnement € | Investissement € | TOTAUX €   |
|-----------|------------------|------------------|------------|
| Dépenses  | 131 227,60       | 170 901,69       | 302 129,29 |
| Recettes  | 131 227,60       | 170 901,69       | 302 129,29 |

**2018-04-067 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe TVA Locations Mobilières 2018**

Vu sa délibération n° 2018-04-066 du 18 avril 2018, approuvant le Budget Primitif Annexe TVA Locations mobilières pour 2018,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA mobilières une subvention d'équilibre de 81 025,52 € pour 2018, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières 2018 : « Participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté.

2018-04-068 Approbation des Comptes administratif et de Gestion 2017 du Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières en tout point conforme au Compte de Gestion 2017 du Receveur Communautaire, dont la balance générale est la suivante :

| Section        | Dépenses en € | Recettes en € | Résultat en € |
|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 443 786,82    | 1 363 927,82  | 920 141,00    |
| Investissement | 665 021,71    | 245 443,24    | - 419 578,53  |
| TOTAUX         | 1 108 808,59  | 1 609 371,06  | 500 562,47    |

\* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 920 141,00 € et un déficit d'investissement de 419 578,53 €.

2018-04-069 Affectation de résultat Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières pour 2017

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe TVA Locations Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 920 141,00 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 419 578,53 €.

L'excédent global est donc de : 500 562,47 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter le déficit d'investissement en totalité au compte C/001 : « Déficits d'investissement reportés » de la section d'investissement pour 419 578,53 €,

\* **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 419 578,53 € au compte C/1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés », et pour 500 562,47 € au c/002 « excédent de fonctionnement reporté ».

2018-04-070 Approbation du Budget Primitif Annexe TVA Locations Immobilières pour 2018 (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* approuve le Budget Primitif Annexe 2018 Locations TVA Immobilières, dont l'équilibre global est le suivant :

| Section              | Dépenses en € | Recettes en € |
|----------------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement       | 631 553,77    | 789 012,47    |
| Investissement       | 942 898,53    | 1 662 065,02  |
| <b><u>TOTAUX</u></b> | 1 574 452,30  | 2 451 077,49  |

2018-04-071 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de Givet » (PACOG)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACOG) », en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier, puisqu'il ne comporte aucune réalisation.

\* constate qu'il ne fait apparaître, ni excédent, ni déficit, ni reste à réaliser.

2018-04-072 Approbation du Budget Primitif Annexe 2018 « Parc d'Activités Communautaire de Givet » (PACOG)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* approuve le Budget Primitif Annexe 2018 « Parc d'Activités Communautaire de Givet », avec des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement nulles.

#### 2018-04-073 Création et approbation du Budget Annexe GEMAPI

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, largement étudiée lors de Conseils précédents, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a souhaité la création d'un Budget Annexe M14 regroupant toutes les dépenses et les recettes de cette compétence.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M<sup>me</sup> Dominique RUELLE (avec le pouvoir de M. Jean-Marie MARTIN)

Abstention : M. Jean-Bernard ROSE

\* **approuve** le Budget Annexe GEMAPI pour 2018, dont l'équilibre est le suivant :

| Intitulés | Fonctionnement € | Investissement € | TOTAUX €   |
|-----------|------------------|------------------|------------|
| Dépenses  | 408 000,00       | 45 000,00        | 453 000,00 |
| Recettes  | 408 000,00       | 45 000,00        | 453 000,00 |

#### 2018-04-074 Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté (annexe)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Communauté conforme au Compte de Gestion 2017 du Receveur Communautaire,

\* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 669 951,41 € et un excédent d'investissement de 1 896 676,35 €,

\* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend.

#### 2018-04-075 Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Principal 2018 de la Communauté

Vu sa délibération n° 2018-04-074 du 18 avril 2018 approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Principal pour 2017 présente un excédent de fonctionnement de 4 669 951,41 € et un excédent d'investissement de 1 896 676,35 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 4 669 951,41 € au Budget Primitif Principal comme suit :

- 2 587 249,31 € au compte C/1068 : excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement,
- 2 082 702,10 € au compte C/002 : excédents de fonctionnement reportés de la section de fonctionnement.

\* **décide** de reporter l'excédent d'investissement de 1 896 676,35 € en recettes à la section d'investissement,

\* **décide** de reporter les restes à réaliser à hauteur de 5 944 821,29 € en dépenses et 1 460 895,63 € en recettes.

#### **2018-04-076 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2018 (annexe)**

La réforme portant suppression de la Taxe Professionnelle impose désormais le vote d'un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), en lieu et place du taux de Taxe Professionnelle, en plus des trois taxes « ménages » habituelles : Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **fixe** les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation ..... 17,95 %
- Taxe sur le Foncier Bâti ..... 21,44 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti ..... 43,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises ..... 14,24 %
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone ..... 16,22 %
- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ..... 0,00 %

**2018-04-077 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2018 (annexe)**

Vu sa délibération n° 2018-04-076 du 18 avril 2018, fixant les taux d'imposition de la Communauté pour 2017,

Considérant la proposition du Budget Principal pour 2018 du Président,

Vu ses délibérations n° 2018-04-055, n° 2018-04-059, n° 2018-04-063, et n° 2018-04-067 du 18 avril 2018, approuvant les subventions d'équilibre du Budget Principal de la Communauté vers les Budgets Primitifs Annexes de la Délégation de Service Public pour RIVEA, de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, du CISE, et TVA Locations Immobilières pour 2018,

Vu sa délibération n° 2018-04-075 du 18 avril 2018, approuvant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 sur le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2018,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstentions : M<sup>me</sup> Dominique RUELLE (avec le pouvoir de M. Jean-Marie MARTIN), M. Jean-Pol DEVRESSE (avec le pouvoir de M<sup>me</sup> Michelle POTH)

\* **approuve** le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2018, dont l'équilibre global est le suivant :

| Intitulés | Fonctionnement € | Investissement € | TOTAUX €      |
|-----------|------------------|------------------|---------------|
| Dépenses  | 38 763 111,10    | 14 269 311,29    | 53 032 422,39 |
| Recettes  | 38 763 111,10    | 14 269 311,29    | 53 032 422,39 |

**2018-04-078 Avenant au lot 2 du marché public n° 16 AS 01 08 : Transport d'enfants et transport occasionnel de personnes 2016-2019, suite à la fermeture de la piscine de REVIN**

Vu sa délibération n° 2016-10-198, du 26 octobre 2016, autorisant le Président à signer l'accord cadre alloti à bons de commande pour le transport d'enfants et le transport occasionnel de personnes, en 3 lots, dont le lot 2 relatif au transport des enfants des cantons de FUMAY-REVIN dans le cadre d'activités scolaires et sportives,



Considérant l'avis favorable du Groupe de Travail dédié à l'avenir des piscines, et de la Commission des Finances du 12 mars 2018, pour le lancement des travaux de rénovation de la piscine de REVIN, emportant, d'une part la fermeture de la piscine d'une durée estimée à un an, et, d'autre part, une réorganisation nécessaire des transports scolaires vers les autres piscines communautaires,

Considérant le marché n° 16 AS 01 08 - accord cadre alloti à bons de commande pour le transport d'enfants et le transport occasionnel de personnes 2016-2019, notifié à la SA FRANCOTTE le 3 novembre 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prend acte** des modifications de trajets occasionnées :

- le déplacement des écoles de REVIN (écoles Calmette, Bouverie et Campagne) vers la piscine de FUMAY,
- le déplacement d'une classe du collège Les Aurains à FUMAY vers la piscine de VIREUX-WALLERAND,

\* **autorise** le Président à signer un avenant au lot 2 pour introduire les nouveaux prix correspondants :

|       |                     | Bus 54 places   |            |
|-------|---------------------|---|------------|
|       |                     | Prix Unitaire pour un aller/retour<br>Vers la Piscine de FUMAY (08170)            |            |
|       |                     | en € H.T  | en € T.T.C |
| REVIN | Ecole Calmette      | 145,00  | 159,50     |
|       | Ecole Bouverie      | 145,00  | 159,50     |
|       | Ecole Campagne      | 145,00  | 159,50     |
|       |                     | Prix Unitaire pour un aller/retour<br>Vers la Piscine de VIREUX-WALLERAND (08320) |            |
|       |                     | en € H.T  | en € T.T.C |
| FUMAY | Collège Les Aurains | 123,00  | 135,30     |

## **B. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

### **2018-04-079 Location du bateau LE CHARLEMAGNE à la société de M DELHAY Jacques (annexe)**

Le Président expose le point suivant :

« Depuis le 25 juillet 2014, la Communauté de Communes est propriétaire du bateau LE CHARLEMAGNE, construit à sa demande par le chantier naval ALUMINOX (ROYAN) et le titulaire de son titre de navigation définitif, depuis avril 2016.

Depuis sa première mise à l'eau, l'exploitation du CHARLEMAGNE a été confiée à la société LES CROISIERES ARDENNAISES, sous la direction de Monsieur Claude BROUIR, dans le cadre d'un contrat de location selon un bail commercial dit 3/6/9. Au terme d'une procédure de mise en concurrence, ce locataire avait été sélectionné sur présentation d'un projet d'exploitation, et sa candidature avait été acceptée par délibération n°2013-11-216 du 12 novembre 2013.

Par courrier du 14 avril 2017, Monsieur BROUIR, respectant le délai de préavis d'un an, nous a notifié sa décision de dénoncer le bail, afin qu'il ne soit pas tacitement reconduit pour trois années supplémentaires.

Ainsi, par délibération n°2017-06-176 du 22 juin 2017, le Conseil de Communauté a pris acte de cette information et autorisé le Président à relancer une procédure de mise en concurrence pour la location du bateau, selon un bail commercial 3/6/9.

La date limite pour la remise des propositions a été fixée au 4 septembre 2017.

7 dossiers de consultation ont été délivrés, dont trois à des gestionnaires de marchés mandatés par des entreprises pour chercher les avis d'appel à la concurrence et leur fournir les DCE.

Au terme du délai de réponse, une seule offre a été déposée. Celle des CROISIERES ARDENNAISES, avec plusieurs points de négociation qui finalement ont amené celle-ci à renoncer le 19 octobre 2017.

Usant de la délégation faite au Président par la délibération n° 2017-06-176 du 22 juin 2017, jugeant de l'opportunité de l'organisation de la 4eme édition des rencontres nationales du tourisme fluvial à Bordeaux; à l'appui d'une plaquette de présentation du bateau; une délégation, composée de MM GILLAUX et SONNET accompagnés de M Jean de Bigault, est allée démarcher des croisiéristes susceptibles d'être intéressés par l'exploitation du bateau promenade-restauration de la Communauté.

A cette occasion ils ont rencontré :

- M. SCHAICH directeur adjoint de Batorama croisiériste,
- M DELHAY et Mme MEDDAHI Le Capitan Les Bateaux du Soleil, croisiériste,
- M HELLIO capitaine Les Croisières Charentaises, croisiériste ;

A l'issue, deux contacts ont manifesté un vif intérêt pour le Charlemagne, Batorama et M. DELHAY, lequel est venu le lundi 26 février 2018 visiter le Charlemagne, le territoire communautaire et engager une discussion avec l'ancien exploitant et la Communauté de Communes. L'entretien s'est conclu sur un essai du bateau. M. DELHAY, au terme de cette rencontre, s'est engagé à donner une réponse pour la location du Charlemagne, dès 2018, au plus tard le 15 mars 2018.

Après de nombreux échanges, M DELHAY a pris la décision de louer Le Charlemagne aux conditions minimales initiales, à savoir selon un bail 3/6/9 d'un montant de 1600 € mensuel, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 (**annexe - Bail**). »

Considérant sa délibération n° 2014-04-082 du 17 avril 2014, déléguant au Président, dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 5211-10 du CGCT, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de cette information.